

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception : 23 MAI 2018	Dossier complet le : 23 MAI	2018	N° d'enregistrement :
KAR A A STANDARD OF THE	1. Intitulé du p	rojet	
Surélévation et rénovation du parking Sa	int Nicolas		
2. Identification d	lu (ou des) maître(s) d'ouvro	age ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénor	n	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	PARCUS		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Pascal JACQUIN - Directeu	ır Général	
RCS / SIRET 3 0 2 1 1 4 9	9 6 0 0 0 2 8	Forme juridique	SAEM
Joign	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères ann	nexé à l'article R. 12	2-2 du code de l'environnement et
o: 20.23(2) _pp=(-) = 1	dimensionnement correspo		
N° de catégorie et sous-catégorie			seuils et critères de la catégorie tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41) a)	Parc de stationnement ouv	erts au public de plu	s de 50 unités.
	4. Caractéristiques géné	rales du projet	
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées	à la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ntuels travaux de démolition		
Surélévation d'un niveau et la rénovation	et mise en conformité du Pa	rking Saint Nicolas à	Strasbourg.
Le parking en ouvrage existant compte e	nviron 400 places en superstr	ucture. Le nouvel éta	age ajoute 84 places à l'existant.
Le projet prévoit des déconstructions par	tielles des cages d'escaliers-a	scenseur (pour leur s	surélévation) ainsi qu'une adaptation
des voiries et loges d'entrée et sortie pour	r mise en conformité aux exiç	gences d'accessibilité	et de sécurité.
Les démolitions et déconstructions prévu	es seront réalisés avec une to	raçabilité des déchet	S.
Le projet ne modifie pas les surfaces étan	chées existantes, et ne modif	ie qu'à la marge l'em	prise au sol (surplombs de façades en
périphérie). Aucune aire de stationnemer	it tierce (provisoire ou définit	ive) n'est prévue en	dehors de l'emprise existante.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Les surfaces perméables de la parcelle sont inchangées.

4.2 Objectifs du projet
Le projet a pour objectifs : - la rénovation, l'amélioration et la mise en valeur des entrées, sorties, et espaces intérieurs tant pour les véhicules que pour les piétons ; Ces interventions sur existant inclue des mises en conformité (accessibilité et sécurité) lorsque nécessaire la surélévation d'un niveau (+84 places) du Parking Saint Nicolas, ouvrage de stationnement en superstructure existant.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux de surélévation nécessiteront : - l'occupation partielle du parking de surface voisin (parking Canal) pour l'installation d'une base vie de chantier ; - l'occupation temporaire des voiries et parcelles voisines pour mise en place d'échafaudages. L'une et l'autre feront l'objet de demandes d'occupation du domaine du public de la part des entrepreneurs de travaux.  Une majorité des étages existants seront maintenus en service durant les travaux.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'exploitation est prévue pour un usage de stationnement 24/24h et 7/7j . Il s'agit d'un parc de stationnement en superstructure largement ventilé présentant à terme un maximum de 480 places.

Demande de permis de construire po Déclarations préalables à la pose d'er La présente demande d'examen au c Demandes d'occupations provisoires	iseignes. as par cas.			
4.5 Dimensions et caractéristiques du			n - préciser les	
Surface étanche bâtie (inchangée) Surface taxable totale des étages Surface taxables totale de la surlévati Longueur bâtie Largeur bâtie (y compris claustras de Hauteur du dernier plancher accessib Hauteur du maximum Capacité	façades en sur		1 6 3 1 1	Valeur(s)  1 945 m² inchangée  1 120 m² 1 860 m² 6 m 15 inchangée 1 m 50 anciennement 30m90 4 m 95 8 m 50 78 places anciennement 396
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordon	nées géographiques <sup>1</sup>	Long. 48°34'	32"02 Lat. 07°44'59"86
d'implantation  17 rue de la porte de l'Hôpital 67000 Strabsourg	et c), 7°c 10°,11°a) 38°; 43° l'article i l'environ Point de Point d'o	e départ : arrivée : nes traversées :		" Lat°'" " Lat°'"_
	Joignez à vo	otre demande les anne	xes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/exter 4.7.1 Si oui, cette installation denvironnementale?	sion d'une ins ou cet ouvra	stallation ou d'un ouvrage ige a-t-il fait l'objet d'u	e existant ? Une évaluation	Oui X Non Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	projet et	Le parc existant a été contraire Le permis de construire ICPE de parking ERP au Le nouveau permis n'y	e déposé à cette titre de la rubri	e époque nécessitait déclaration ique 2935.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Projet implanté dans l'enceinte de l'Hôpital Civil, à moins de 500 m de plusieurs monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\times$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI et PPRT de Strasbourg/EMS Sans objet pour le présent projet. Approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Sans objet ; Rraccordement au réseau AEP existant
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Sans objet ; Aucun drainage prévu
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	Sans objet ; Ni affouillement ni apports conséquents de matériaux prévus.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Sans objet ; Ni affouillement ni apports conséquents de matériaux prévus.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Sans objet ; Travaux en zone urbanisée existante
Ailieu naturel			×	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Sans objet
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Sans objet ; Aucun risque technologique identifié au PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Séisme ; Pris en compte pour le dimensionnement des structures de l'ouvrage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Sans objet ; Aucun risque sanitaire identifié.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Modification mineure du trafic. L'augmentation des déplacements sera limitée aux capacités du nouvel étage < 1/6 du trafic existant l'existant.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Sans objet ; Parking en ouvrage : aucune aggravation de nuisance sonore prévisible.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	Sans objet ; Parking largement ventilé : aucune aggravation de nuisance olfactive prévisible.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	Sans objet ; Parking en ouvrage : aucune aggravation de nuisance vibratoire prévisible.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	Sans objet ; Aucune aggravation de l'état existant.
Alberta	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	Sans objet ; Parking largement ventilé : aucune aggravation de l'état existant
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	Sans objet ; Aucun modification des surfaces étanchées et des rejets existants vers le réseau unitaire.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	Sans objet ;
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Sans objet ;

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×		Intervention à proximité de bâtiments classés
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	Sans objet ; Aucune modification de l'état existant.
approuvés	ences du projet identi			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Ou	Non Si oui, decii	vez ies	queis ;	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'augmentation de trafic engendrée par l'augmentation de capacité du parc (1/6) est mineure. Elle a déjà été anticipé par la collectivité avec des modifications de sens de circulation de la rue de la Porte de l'Hôpital.

Les dispositions de l'existant concernant les rejets d'eaux résiduelles chargées d'hydrocarbures sont maintenues. La surélévation n'entraine pas d'augmentation de la surface étanchée existante, et les dispositifs conservés de collecte et prétraitement des eaux seront révisés dans le cadre des travaux.

Concernant l'impact patrimonial, la façade est traitée de façon soignée en claustras métalliques, en accord avec les préconisations préliminaires de l'Architecte des Bâtiments de France.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne un parc de stationnement en ouvrage. Il n'est pas prévu de stationnement sur terrain naturel.

L'ensemble du projet se conforme aux exigences réglementaires propres aux bâtiments : PLU ; consignes spécifiques de l'EMS concernant les enseignes et la pollution lumineuse; règlement de sécurité incendie type PS (prétraitement des eaux sur la parcelle) ; avis de la DRAC concernant l'impact patrimonial au titre du PC.

Enfin et surtout, le principe de surélévation permet une intervention sans impact significatif sur l'environnement. Selon notre analyse, le projet peut donc être dispensé d'évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\times$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmise:	par le maître	d'ouvrage ou	pétitionnaire
--	---------------	--------------	---------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

		Objet	
		9. Engagement et signature	
e certifie s	ur l'honneur l'exactitude des renseig	gnements ci-dessus X	
Fait à	Strasbourg	le, 23/05/2018	
		Pascal Jacquin	
		Directeur général	
Signature			

